

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



M A I R I E
D E
S E R R A V A L

Le vingt et un novembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes : pour 14 contre 0 abstention 0

Présents : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Pascal OUVRIER-NEYRET, Sarah PAILLOT, Sylvain SOBOTA.

Absents (excusés) : Stéphane GUYONNAUD, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Stéphane TISSOT.

Ont donné pouvoir : Stéphane GUYONNAUD à Sylvain SOBOTA

Julien MICHEL à Pascal OUVRIER-NEYRET

Philippe MOLON à Yann HARDY

Stéphane TISSOT à Jean-Marc TISSOT.

Chrystel DEMIZIEUX a été nommée secrétaire de séance

Objet : Budget Principal 2022 : décision modificative. DEL_12522022.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section d'investissement			
21312/21 dépenses	Bâtiment scolaire		20,00 €
2041582/204 dépenses	Subventions d'équipement versées	20,00 €	

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le vingt et un novembre deux mille vingt-deux,

Le Maire,
Philippe ROISINE



La Secrétaire de séance,
Chrystel DEMIZIEUX

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 28/11/2022

- de sa publication le 28/11/2022

Le Maire,
Philippe ROISINE

